



COMMUNE DE THUILLEY-AUX-GROSEILLES

Département de Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Toul
Canton Meine au Saintois

Conseillers en exercice : 10

Conseillers présents ou représentés :
9

Conseillers votants : 8

Le Maire certifie que la convocation du conseil a été faite le 31/01/2025

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 6 FÉVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le six février, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Thuilley-aux-Groseilles, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, en mairie, sous la présidence du Maire, Laurence BROQUERIE.

Présents : Laurence BROQUERIE, Christophe GENIN, Samuel GRIS, Gabrielle HENRY, Gibrien PARISOT, Jacques PEROUX, Amélie PEROUX, Stéphane PIERI

Absents : Thomas WECKERING

Excusés : Pauline HENRY a donné procuration à Laurence BROQUERIE

Amélie PEROUX a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 8/25 :
CONVENTION ASSISTANCE ATR

Madame le Maire explique au conseil, la convention ATR proposée par le Département pour une assistance relative à la voirie et à l'aménagement, facturée à 0.70 €/an/habitants.

Le Maire informe l'assemblée :

Vu les articles L3232-1 et R 3232-1 à R 3232-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle en date du 9 septembre 2024 adoptant la nouvelle convention pluriannuelle d'assistance technique en vigueur au 01 janvier 2025 ;

Vu l'exposé de la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas adhérer à la convention proposée.

Pour : 0

Contre : 8

Abstention : 1

Amélie PEROUX

Secrétaire

Laurence BROQUERIE

Maire

